



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 29 mars 2022 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
3 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Départ après la 23 <sup>ème</sup> délibération
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
9 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
10 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Départ après la 16 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
19 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOTZ	T Daniel CLERC	
27 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
28 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
29 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
30 RUFFIEUX	S Pierre-Yves PASQUALI	
31 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
32 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
33 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
34 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
35 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

24 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI
PUGNY-CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE
RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD

**Autres présents non-votants :**

Philippe GAMEN	Président du PNR du massif des Bauges
Jean-Luc DESBOIS	Directeur du PNR du massif des Bauges
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVASSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 mars 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 30 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 45 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 15      Année : 2022  
Exécutoire le : **31 MARS 2022**  
Affichée le : **31 MARS 2022**  
Visée le : **31 MARS 2022**

### *PATRIMOINE*

#### **Candidature conjointe avec un opérateur privé au « Fonds friche 2022 » pour la reconversion de la gare téléphérique de Mouxy**

Monsieur le Président informe le conseil que le fonds friches, initié par le plan France Relance, est consacré au financement de recyclage de friches, et plus généralement de foncier déjà artificialisé, dans le cadre de projets d'aménagement et de relocalisation d'activités économiques. Il vise à soutenir des projets de recyclage foncier déficitaires et compatibles avec les objectifs de développement durable promus par le gouvernement.

Compte-tenu du succès rencontré par les deux premières éditions des appels à projets conduits en 2021, le gouvernement a décidé de redéployer 100 M€ supplémentaires du plan de relance à destination du fonds friches pour 2022. Ces appels à projet viennent accompagner la politique de réduction du rythme de l'artificialisation et de sobriété foncière inscrite désormais dans la loi et contribuer à la dynamisation et la relance de l'activité des acteurs économiques. Les lauréats bénéficieront de subvention pour les projets d'aménagement de friche dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers.

Un troisième appel à projet a donc été lancé le 15 février 2022. Afin d'être éligible les projets devront être suffisamment matures et garantir un engagement des crédits du fonds d'ici le 15 novembre 2022 et l'ensemble des paiements d'ici fin 2024, selon la temporalité du plan de relance. Les candidatures sont à déposer en ligne, au plus tard le jeudi 31 mars, sur la plate-forme dédiée.

Monsieur le Président indique qu'un porteur de projet privé – la société REVAR D INVEST - souhaite mener un projet de requalification touristique sur le site de l'ancienne gare téléphérique de Mouxy, propriété de Grand Lac. Un bail à construction serait conclu afin de permettre au porteur de projet de mettre en œuvre cette requalification, le financement étant intégralement assuré par la société, et Grand Lac conservant la propriété du site.

Le projet porte sur les parcelles n° B710, B709, B708, B971, B969, B928 et A697 (surface cumulée de 15 669m<sup>2</sup>). Il consiste à :

- Conforter et mettre en valeur le bâtiment de la gare afin de préserver ce patrimoine local,
- Créer des hébergements touristiques, un espace de restauration et des tiers lieux (coworking, exposition, ...),
- Créer des activités touristiques de loisirs connexes en lien avec l'environnement immédiat du site (forêt, montagne, randonnée...),
- Mettre en œuvre un projet architectural innovant et respectueux de l'environnement / 0 énergie / passif,
- Proposer une nouvelle offre touristique éco-responsable.

Monsieur le Président propose de co-porter le dossier de candidature au fonds friche avec le porteur privé pour la reconversion du site de la gare téléphérique de Mouxy. L'apport de Grand Lac au projet réside dans la propriété foncière des parcelles ci-avant citées et dans la propriété du bâtiment. Aucun autre financement de Grand Lac ne sera apporté.

L'EPFL de la Savoie assistera Grand Lac et le porteur privé dans le montage de la candidature au fonds friche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le principe du co-portage dans le cadre de l'appel à projet Fonds Friche pour le projet de reconversion de la gare téléphérique,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif au Fonds Friche.

Aix-les-Bains, le 29 mars 2022

Le Président,  
Renauld BERETTI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 38
- Présents et représentés: 45
- Votants : 45
- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Candidature conjointe avec un opérateur privé au " Fonds friche 2022 " pour la reconversion de la gare téléphérique de Mouxy

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/03/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 31/03/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4095 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220329-d4095-DE

---

**Date de décision :** 29/03/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions